

COMISSÃO DA CEDEAO

ECOWAS COMMISSION



COMMISSION DE LA CEDEAO

Département Agriculture, Environnement et Ressources en Eau

Processus ECOWAP/PDDAA

Note de présentation et agenda atelier régional d'appui technique à la formulation des programmes mobilisateurs pour la contribution des OPR à la mise en œuvre de la stratégie régionale d'appui à l'employabilité des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique dans l'espace CEDEAO



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Direction du développement
et de la coopération DDC**

Et l'appui technique du :



I. Contexte et justification

1. Le Programme Régional d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PRIASAN) a été adopté à Abuja, au Nigéria, en décembre 2016 par le Comité Ministériel Spécialisé Agriculture, Environnement et Ressources en Eau (CMS-AERE). Ce fut l'aboutissement d'un processus (i) de mise en bilan des 10 précédentes années (2005 - 2015) d'exécution de l'ECOWAP/PDDAA et (ii) de planification, en perspective des dix prochaines années (2016-2025), pour la croissance et la transformation accélérées du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. A cet effet, la région a fait siens, les Objectifs du Millénaire pour le Développement et les sept (7) engagements de la Déclaration de Malabo de juin 2014 proclamée par les Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'Union Africaine.
2. Le Cadre d'Orientation Stratégique (COS) et le document de Programme régional d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PRIASAN) ont, identifié quatre défis : (i) assurer la sécurité et la souveraineté alimentaires et couvrir les besoins nutritionnels de la population ; (ii) moderniser les exploitations familiales, accroître leur résilience et mieux les intégrer aux marchés; (iii) promouvoir des itinéraires d'intensification des systèmes productifs durables et adaptés aux changements climatiques (AIC) ; (iv) structurer et développer des chaînes de valeur efficaces.
3. Le PNIASAN qui est l'instrument principal d'opérationnalisation du COS et de la politique agricole jusqu'à l'horizon 2025, en plus d'avoir explicitement intégré dans la vision, la nécessité de faire du secteur agro-sylvo pastoral et halieutique un secteur « **garant d'emplois décent** », et de considérer le renforcement de la résilience des exploitations familiales comme un des enjeux prioritaires, a identifié huit thématiques majeures sur lesquelles la politique agricole doit mettre l'accent. Une de ces thématiques porte sur la nécessité d'« **Engager une politique volontariste d'installation des jeunes agriculteurs et agricultrices et développer l'attractivité du secteur**¹ ». Le rôle et la place des jeunes dans le secteur agro sylvo pastoral sont considérés comme des enjeux majeurs pour le développement agricole et rural, au regard de ses implications économiques, sociales et environnementales. Les transformations et mutations souhaitées des exploitations familiales pour accompagner l'accélération de la croissance économique des Etats et l'amélioration des conditions de vie passent par une meilleure implication des jeunes dans ce secteur considéré comme stratégique pour la région.

¹ Les autres thématiques portent sur :

- a. Développer la structuration des chaînes de valeur, et élargir la palette des produits régionaux stratégiques : (i) bétail-viande ; (ii) lait local ; (iii) riz ; (iv) maïs ; (v) manioc ; (vi) pêches et aquaculture ; (vii) fruits et légumes.
- b. Elaborer et promouvoir une véritable stratégie régionale de l'élevage et des sous-produits animaux fondée sur les complémentarités au sein de la région ;
- c. Développer une offensive en faveur des filières « lait local », à l'image de l'offensive régionale sur la promotion des filières rizicoles ;
- d. Approfondir l'intégration de la dimension genre dans les PNIA et le PRIA ;
- e. Engager une politique volontariste d'installation des jeunes agriculteurs et agricultrices et développer l'attractivité du secteur;
- f. Mettre en œuvre la stratégie d'adaptation de l'agriculture face au changement climatique (Cadre d'intervention et Alliance régionale pour le développement de l'Agriculture Intelligente face au Climat - AIC) ;
- g. Repenser l'approche du financement du secteur agricole dans le cadre de véritables politiques de financement intégrant la diversité des besoins et des finalités, et comportant des services financiers appropriés aux conditions spécifiques des différents acteurs ainsi que des mécanismes novateurs, sur la base de la capitalisation de l'expérience ;
- h. Préparer la région à réagir et gérer une crise alimentaire et nutritionnelle majeure

4. Pour traduire cette vision et ces préoccupations en actes concrets, la Commission de la CEDEAO, à travers le Département Agriculture, Environnement et Ressources en Eau (DAERE) a lancé, dans une dynamique participative et inclusive, un processus d'élaboration d'une " **Stratégie d'appui à l'employabilité des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique dans l'espace CEDEAO** ».
5. La stratégie adoptée en Avril 2019 à Dakar a pour ambition de *contribuer à l'accélération de la transformation du secteur Agro-Sylvo-Pastoral et Halieutique et des chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires ouest africaines pour une croissance et une prospérité partagées reposant sur une optimale exploitation du potentiel de la jeunesse de la région*
6. La stratégie a pour objectif général de : *faciliter le maintien et l'insertion socio-professionnelle des jeunes (hommes et femmes) dans le secteur agro sylvo-pastoral, halieutique et les chaînes de valeur agroalimentaires pour : (i) réduire le sous-emploi et le chômage des actifs, et (iii) minimiser l'exode rural et les migrations incontrôlées*. Elle a pour ambition de créer les conditions pour garantir une insertion adaptée des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique et les chaînes de valeur agroalimentaires.
7. De façon spécifique, elle vise à *accompagner les Etats, les institutions de coopération technique, les organisations des producteurs agricoles, des éleveurs, des pasteurs, des pêcheurs, des jeunes, le secteur privé, à développer et à mettre à échelle des initiatives en matière de maintien et d'insertion des jeunes (hommes et femmes) dans le secteur agro sylvo pastoral, halieutique et agroalimentaire*.
8. Elle est structurée autour de quatre axes d'intervention :
 - a. **Axe1** : Renforcer les actions de préparation des jeunes aux métiers du secteur ASPH et agro-alimentaire ;
 - b. **Axe2** : Promouvoir un environnement favorable à l'insertion et à l'autonomisation des jeunes entrepreneurs dans le secteur ASPH ;
 - c. **Axe3** : Accompagner l'autonomisation économique et sociale des jeunes au sein des chaînes de valeur agro-alimentaires ;
 - d. **Axe4** : Améliorer durablement la gouvernance des initiatives d'insertion des jeunes dans le secteur ASPH.
9. Au regard de l'enjeu de la question de l'employabilité des jeunes en général et dans le secteur agro sylvo pastoral et halieutique en particulier, la Commission de la CEDEAO a entrepris d'accompagner les différentes parties prenantes (le DAERE, les Etats membres et les organisations socioprofessionnelles actives de l'espace CEDEAO) à se doter d'une initiative majeure en la matière. Les contributions des Etats et des Organisations socio professionnelles vont alimenter le programme régional dont la formulation démarre dans les semaines à venir.
10. Dans cette perspective, la Commission de la CEDEAO, a retenu une douzaine d'organisations dont elle facilite la formulation de leurs initiatives avec l'appui financier de la Coopération Suisse. Une première réunion de facilitation du processus a eu lieu à Dakar, à l'issue de celle dédiée à la validation de l'atelier. Elle a formulé des recommandations pour encadrer la structuration des initiatives autour de trois grandes composantes :

- a. Une première composante centrée sur le renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques des structures engagées dans le processus ;
- b. Une seconde composante axée sur des modèles économiques réalistes favorisant le maintien, l'insertion massive des jeunes (hommes et femmes) au sein des chaînes de valeur et leur garantissant des revenus décents et une autonomisation économique et social;
- c. Une troisième composante axée sur la coordination et le pilotage de l'initiative.

II. Objectif de l'atelier régional de Ouagadougou

- 11. L'objectif de l'atelier régional de Ouagadougou est de formuler les orientations (contexte et justification, cadres logiques, éléments de budgets, cadres de résultats et indicateurs) des projets de programmes mobilisateurs d'employabilité des jeunes dans le secteur ASPH et les chaînes de valeur agroalimentaires, portées par les organisations socioprofessionnelles parties prenantes du processus.
- 12. De façon spécifique l'atelier va :
 - a. Faciliter la construction des éléments de contexte et de justification des projets de programmes mobilisateurs d'employabilité des jeunes portées par la douzaine d'organisations socioprofessionnelles engagées dans la formulation des programmes prioritaires,
 - b. Faciliter la construction du cadre logique des programmes mobilisateurs, présentés : finalité, objectifs global et spécifiques, résultats, actions ou activités majeures à conduire, champ couvert, parties prenantes, quelques éléments du coût, durée, etc.
 - c. Définir la feuille de route et les besoins d'appui complémentaire requis pour la finalisation du processus.

III. Résultats attendus

13. Au terme des travaux de l'atelier, les résultats attendus

- a. Les éléments de contexte et de justification des projets de programmes mobilisateurs d'employabilité des jeunes dans le secteur agro sylvo pastoral et halieutique, portées par les organisations socioprofessionnelles sont définis et validés ;
- b. Le cadre logique et le coût indicatif des projets de programmes mobilisateurs sont définis et validés ;
- c. Une feuille de route pour la finalisation des documents d'initiatives est retenue.

IV. Participants

14. Prennent part à l'atelier régional, les représentants :

- a. De la Commission de la CEDEAO (DAERE, DADR, ARAA);
- b. Des Réseaux des organisations socioprofessionnelles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA, RBM, APSS, ROAC, NANTS, FEWACCI, WLDAF, AFAO, COFENAVBI/AO, UFOA/AO, CORET, PANEPAO/WANSIFA) ;
- c. Du HUB RURAL).

V. Méthodologie de l'atelier

15. Les sessions comprendront des plénières et des travaux en groupes restreints :
- La première session, qui sera en plénière, sera consacrée à l'ouverture et aux présentations introductives de l'atelier ;
 - Les sessions 2 et 3 seront consacrées à des travaux de groupes restreints par OPR pour définir les éléments constitutifs de leurs programmes mobilisateurs ;
 - La session 4 sera consacrée à la présentation et discussion en plénière des projets de cadres logiques définis par les OPR.
 - La session 5 sera consacrée à la définition en plénière des actions communes inter OPR et des modalités de leur mise en œuvre ;
 - Enfin la session 6 sera consacrée à la présentation et discussion en plénière des conclusions de l'atelier , ainsi qu'à la cérémonie de clôture.

VI. Lieu et période de l'atelier

16. L'atelier se tiendra à Ouagadougou, Burkina Faso, à l'hôtel Palm Beach du 29 Juillet au 2 Août 2019.

VII. Agenda prévisionnel de l'atelier

Horaires	Activités	Responsables
Jour 1 : 29 Juillet 2019		
8h-9h	Arrivée et installation des participants	ARAA/ HUB RURAL
Session 1 : Ouverture et présentations introductives en plénière		
9h-9h30	Cérémonie introductive <ul style="list-style-type: none"> • Allocution du DE HUB RURAL, facilitateur de l'atelier • Allocution du représentant des organisations socioprofessionnelles • Allocution du Représentant de la Coopération Suisse • Discours d'ouverture du Directeur de l'Agriculture et du Développement Rural de la CEDEAO 	
9h30-9h45	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des participants • Photo de groupe 	ARAA/ HUB RURAL
9h45-10h	Présentation des objectifs et des résultats attendus de l'atelier	HUB RURAL
10h-10h30	Pause café	
10h30-11h	Présentation de la fiche signalétique des programmes mobilisateurs	HUB RURAL
Session 2 : Travaux de groupes par OPR pour définir les éléments de contexte et justification de son programme mobilisateur		

11h-13h	Travaux de groupes par OPR sur les éléments de contexte et justification de chaque programme mobilisateur	ROPPA, RBM, APESS, ROAC, NANTS, FEWACCI, WLDAF, AFAO, COFENAVBI/AO, UFOA/AO, CORET, PANEPAO/WANSAFA
13h-14h30	Pause déjeuner	
14h30-17h	Amendements et validation des éléments de contexte et justification des douze programmes mobilisateurs	Participants
Session 3 : Travaux de groupes par OPR pour définir le cadre logique de son programme mobilisateur		
Journée 2 et 3 : 30-31 Juillet 2019	Travaux de groupes par OPR pour la formulation du cadre logique : finalité, objectifs global et spécifiques, résultats, actions ou activités majeures à conduire, champ couvert, parties prenantes, quelques éléments du coût, durée, etc.	ROPPA, RBM, APESS, ROAC, NANTS, FEWACCI, WLDAF, AFAO, COFENAVBI/AO, UFOA/AO, CORET, PANEPAO/WANSAFA
Journée 4 : 1^{er} Août 2019 :		
Session 4 : Présentation et discussion en plénière des projets de cadres logiques de l'ensemble des programmes mobilisateurs		
9h-13h00	Amendements et validation des projets de programmes mobilisateurs de l'ensemble des OPR	ROPPA, RBM, APESS, ROAC, NANTS, FEWACCI,
13h-14h30	Pause déjeuner	
14h30-17h30	Amendements et validation des projets de programmes mobilisateurs de l'ensemble des OPR	WLDAF, AFAO, COFENAVBI/AO, UFOA/AO, CORET, PANEPAO/WANSAFA
Journée 5 : 2 Août 2019 :		
Session 5 : Définition des actions communes inter OPR et modalités de leur mise en œuvre		
9h-11h30	Travaux de groupe pour définir les actions communes : <ul style="list-style-type: none"> • Groupe1 : renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles • Groupes 2 : modèles économiques à fort potentiel de maintien, d'insertion des jeunes (hommes et femmes) • Groupe 3 : Coordination et pilotage 	Ensemble participants

11h30-13	Restitution : amendements et validation des actions communes	Ensemble participants
13h-14h30	Pause déjeuner	
Session 6 : Adoption des conclusions et recommandations, clôture de l'atelier mobilisateur		
14h30-16h30	Adoption des principales conclusions et recommandations de la l'atelier régional, ainsi que de la feuille de route pour la suite, en perspective du Business Meeting Régional	Ensemble participants
16h30-17h00	<p>Cérémonie de clôture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mots du DE HUB RURAL, facilitateur de l'atelier, • Mots du représentant des organisations, socioprofessionnelles • Allocution du Représentation de la Coopération Suisse, • Discours de clôture du Directeur de l'Agriculture et du Développement Rural de la CEDEAO. 	